

AR PREFECTURE

006-210600540-20180410-0202018-DE
Regu le 18/04/2018

**ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 020/2018

OBJET : Finances : Fixation du Taux des trois taxes locales directes, pour l'année 2018.

L'an deux mille dix-huit, le 10 du mois d'avril à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Mélanie MORINI / Delphine BOLLARO / Taoufik FATFOUTA / Christine DECORDIER / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Eddie DEGIOVANNI / Régine RODRIGUEZ / Marc LEROY.

PROCURATIONS : Françoise DAMILANO à Cathy DINI / Sonia CHAKROUNI à Romain BIANCHI / Pierre VESTRI à Jean Yves LESSATINI.

ABSENT :

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Il est décidé au Conseil municipal :

- de fixer pour l'année 2018 les trois taxes locales directes relevant de sa compétence, ainsi qu'il suit :

TAXE D'HABITATION	22,47 %
FONCIER BATI	14,49 %
FONCIER NON BATI	32,34 %

- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Absents : 0

Pour : 22

Contre : 5

Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 17/04/2018

Affichage le : 20/04/2018

COMMUNE : 054 DRAP

ARRONDISSEMENT : 06 NICE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CONTES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 C (M 1)
N° 210600540-20180410-0202018-DE
TAUX le 18/04/2018
FDL
2018-04-2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition communaux de 2017 2	Taux d'imposition plafonnés 2018 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	4 111 219	22,47	>>>	4 236 000	951 829
Taxe foncière (bâti).....	4 137 182	14,49	>>>	4 216 000	610 898
Taxe foncière (non bâti).....	28 687	32,34	>>>	30 800	9 961
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4					0
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b					194 189
Total :					1 572 688

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1640 351 - 59 136
Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6 Total allocations compensatrices

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018 5

Produit de la CVAE 3
Produit des IFR 3
Versement GIR 3
Prélèvement GIR 1

TASCOM 10
DCRTP 10
Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) 1572 688 + 8727

Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 4

2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

	Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 12 8	Taux de référence 2018 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 12 13	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe d'habitation.....	22,47		22,47 %	22,47 %	4 236 000	951 829
Taxe foncière (bâti).....	14,49		14,49 %	14,49 %	4 216 000	610 898
Taxe foncière (non bâti).....	32,34		32,34 %	32,34 %	30 800	9 961
CFE.....	>>>					
Produit à taux constants	1 572 688					
Produit fiscal attendu						1 572 688

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2018 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :

A TEL: 04 92 17 60 00

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

GILLES GAUTHIER

le 30 MARS 2018

A Drap
Le maire,

le 11/04/2018



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

FEUILLETA RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES.
ACCOMPAGNE DE LA DÉCLARATION DE VOTE DES TAUX

COMMUNE : 054 DRAP

ARRONDISSEMENT : 06 NICE

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CONTES


 Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 CCM34

TAUX

FDL

2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taux d'habitation :

Taux foncière (bâti) :

a. Personnes de condition modeste

b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV

c. Exonération de longue durée (logements sociaux)

Taux foncière (non bâti) :

Taux professionnelle / CFE :

a. Dotation unique spécifique (TP)

b. Réduction des bases des créations d'établissements

c. Exonération en zones d'aménagement du territoire

d. Autres allocations

Dotation pour perte de THLY :

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

3. CVAE (15)

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégreuvée

c. CVAE : part relative aux exonérations compensées

d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées

53 776
322
4 683
0
355
0
0
0

4. PRODUIT DES IFR
Eoliennes & hydrauliques
Centrales électriques
Centrales photovoltaïques
Centrales hydrauliques
Transformateurs
Stations radioélectriques
Gaz - Stockage, transport...

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2017, au niveau départemental		Taux plafonds 2018	Taux 2017 des EPCI	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col.15 - col.16)
	national	14	15	16	17
Taxe d'habitation.....	24,47	25,99	64,98	8,84600	56,13
Taxe foncière (bâti).....	21,00	18,05	52,50	0,39660	52,10
Taxe foncière (non bâti).	49,46	28,99	123,65	2,60300	121,05
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)

	Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 : national	Taux communal
Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	>>>	>>>	>>>	29,49

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés